

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 mars 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-03-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de mars de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, greffière assiste également à cette assemblée.

... le conseiller Patrice Dumont a avisé de son absence.

Rs.2013-03-084

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 04 mars 2013 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

- 11.2** Embauche temporaire d'un préposé au Centre sportif.
- 17.2** Adjudication du contrat pour le remplacement du panneau de contrôle des pompes du poste Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-085

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2013 tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

À la résolution **2013-02-049** on aurait dû y lire : **D'autoriser une dépense d'un montant de 6 000 \$, dont 5 000 \$ pour défrayer le coût des matériaux pour la fabrication de cabanon, qui resteront la propriété de la Ville d'Acton Vale** au lieu de : D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-03-086

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011.

Attendu le dépôt des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-087

RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROJET SOUMIS À LA MRC D'ACTON DANS LE CADRE DU PACTE RURAL – CENTRE DE BÉNÉVOLAT.

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale est un organisme à but non lucratif qui dessert toute la population de la MRC d'Acton qui a pour mission de favoriser l'action bénévole; soutenir et assister des personnes et des familles du milieu par des services d'aide, afin de répondre à des besoins essentiels, dans le but d'améliorer leur qualité de vie;

Attendu que le Centre de Bénévolat présente un projet d'agrandissement et de réaménagement de ce dernier à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie le projet d'agrandissement et de réaménagement du Centre de Bénévolat d'Acton Vale dans le cadre du Pacte rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-088

PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce dit programme;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement de 1 384 \$, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson pour la participation de 4 jeunes résidents à Acton Vale. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-089

LETTRE DE LA FONDATION MIRA INC.

Attendu que la Fondation Mira inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 08 juin 2013;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 08 juin 2013, de 9 h à 16 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-090

LETTRE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT.

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale est un organisme à but non lucratif qui dessert toute la population de la MRC d'Acton qui a pour mission de favoriser l'action bénévole; soutenir et assister des personnes et des familles du milieu par des services d'aide, afin de répondre à des besoins essentiels, dans le but d'améliorer leur qualité de vie;

Attendu que le Centre de Bénévolat est présentement en période de restructuration, dont un agrandissement et d'un réaménagement qui aura beaucoup d'impact sur la qualité des services offerts;

Attendu que la Ville est sollicitée par le Centre de Bénévolat pour une exemption de frais pour les services suivants : les frais liés au permis de construction, les frais liés à la connexion au réseau de la ville en ce qui a trait à l'entrée d'eau, à la sortie pluviale, à la sortie sanitaire et d'une entrée d'eau pour le système de gicleur;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville accepte d'exonérer le Centre de Bénévolat des frais pour les services suivants : les frais liés au permis de construction, les frais liés à la connexion au réseau de la ville en ce qui a trait à l'entrée d'eau, à la sortie pluviale, à la sortie sanitaire et d'une entrée d'eau pour le système de gicleur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-091

DEMANDE DE L'ÉGLISE SALUT ET DÉLIVRANCE DU CANADA INC.

Attendu que l'Église Salut et Délivrance du Canada Inc. dépose une demande pour offrir la possibilité d'organiser un festival Gospel à Acton Vale, du 22 au 26 mai 2013 ou pendant un évènement municipal;

Attendu que depuis 2002, l'Église Salut et Délivrance du Canada inc. organise ce genre d'évènement;

Attendu qu'une demande est également formulée pour utiliser le parc municipal (Donald Martin) avec toilette et aussi une boîte électrique pour brancher leur matériel;

Attendu qu'ils détiennent un permis de la Régie du Bâtiment du Québec pour l'installation de chapiteaux ainsi qu'une police d'assurance;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville autorise l'Église Salut et Délivrance du Canada inc. à tenir son festival Gospel au parc Donald Martin du 22 au 26 mai 2013;

Que les organisateurs de cet évènement remettent le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2013-03-092

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 25 et 26 mai 2013;

Qu'en cas de pluie lors d'une de ces deux journées, soit le 25 mai ou le 26 mai 2013, cette activité pourra être remise au 1^{er} juin et 2 juin 2012, sur instruction émise par la ville;

Qu'en cas de pluie durant ces 2 fins de semaine (25 et 26 mai et 1^{er} et 2 juin 2013), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 31 août, 1^{er} septembre et 2 septembre 2013;

Qu'en cas de pluie lors d'une de ces trois journées, soit le 31 août, le 1^{er} et 2 septembre 2013, cette activité pourra être remise au 07 septembre et 08 septembre, sur instruction émise par la ville;

Qu'en cas de pluie durant ces 2 fins de semaine (31 août, 1^{er} et 2 septembre; 07 et 08 septembre 2013), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-093

RÉSOLUTION EN APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR À UN LIEU ».

Attendu que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

Attendu que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-094

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR PLURITEC LTÉE.

Attendu que la firme Pluritec, ingénieurs-conseils, a été mandatée pour préparer les plans, devis et services de construction pour la rénovation des soufflantes du système de traitement des eaux usées de la Ville d'Acton Vale, résolution 2011-08-234;

Attendu que la compagnie Filtrum a été mandatée pour la réalisation de travaux de remplacement d'une soufflante su système de traitement des eaux usées, résolution 2011-11-346

Attendu que la compagnie Filtrum a crédité à la Ville d'Acton Vale un montant de 5 742.60 \$ à titre de retenues spéciales;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 5 742.60 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à Pluritec, ingénieurs-conseils à titre de paiement de la facture portant le numéro 11284-05 émise en date du 29 janvier 2013.

De financer cette dépense à même la taxe sur l'essence et contribution du Québec (Programme TECQ 2010-2013);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-095

NOMINATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DU BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE FIN.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il et résolu :

Que soient nommées pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la Municipalité qui aura lieu du 2 au 9 juin 2013, les personnes suivantes : mesdames Élyse Gélinas et Nathalie Ouellet, messieurs Stéphane Chagnon, Jean-Guy Rocheleau, Éric Charbonneau et Patrice Dumont;

Qu'une dépense d'un montant de 8 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-096

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 1 489.62 \$ À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.

Attendu que l'immeuble, propriété de monsieur Jordan Demers et madame Mylène Demers, situé au 1288, rue Deslandes à Acton Vale a subi des dommages par refoulement d'eau survenu le 5 décembre 2011;

Attendu qu'après enquête par les assureurs de la Ville, il appert que la responsabilité de la Ville est engagée dans le présent sinistre;

Attendu que les conditions de la police d'assurance et la clause de rétention prévoient une franchise individuelle d'un montant de 2 500 \$;

Attendu qu'un montant de 1 010.38 \$ à Robinson Sheppard Shapiro à titre d'honoraire le 4 décembre 2012;

Attendu la réception d'une lettre par laquelle BFL Canada risques et assurances inc. réclame un montant de 1 489.62 \$, représentant le montant restant de la franchise;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 1 489.62 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-995, à BFL CANADA risques et assurances inc. pour fins de règlement final de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- b) Service des incendies.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-03-097

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 30-01-2013 au 26-02-2013	101 771.05 \$
• Paiements par AccèsD du 01-02-2013 au 28-02-2013	169 127.08 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2013	108 270.92 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de février 2013	183 327.25 \$
Grand Total	562 496.30 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-098

ADOPTION DU RÈGLEMENT 234-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 18 février 2013, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 234-2012- « Règlement de tarification du cours d'eau Blanchard et Branches 1 et 2 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-099

ADOPTION DU RÈGLEMENT 235-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 18 février 2013, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 235-2012- « Règlement de tarification du cours d'eau Viens ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-100

LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE GAUTHIER.

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Jean-Philippe Gauthier informant de sa démission en tant qu'employé au poste de préposé au Centre sportif;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter la démission de Jean-Philippe Gauthier au poste de préposé au Centre sportif. Cette démission est effective au 4 mars 2013 et de remercier Monsieur Gauthier pour le bon travail qu'il a effectué comme préposé au Centre sportif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-101

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN PRÉPOSÉ AU CENTRE SPORTIF.

Attendu la démission de monsieur Jean-Philippe Gauthier au poste de préposé au Centre sportif;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Jérémy Morin, à titre de préposé au Centre sportif, à compter du 09 mars 2013, qui est déjà à l'emploi de la Ville à titre d'appariteur. Monsieur Morin occupera un poste temporaire d'environ 15 heures par semaine et qui terminera approximativement à la fin avril. Son salaire sera celui de l'embauche pour une classe 3 tel que prévu à la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-102

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR APPELS D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS (RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE DESAUTELS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions par voie d'appels d'offres** pour la fourniture de matériaux d'aqueducs et d'égouts (réfection des services municipaux sur la rue Desautels).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-103

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CAMP DE JOUR.

Attendu que la Ville a procédé, le 27 février 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de services de camp de jour;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-701-90-970 et 55-134-96-008 pour la fourniture de services de camp de jour et de service de garde pour l'été 2013 et à même le poste budgétaire 02-701-90-419 pour la fourniture du service d'accompagnement pour l'été 2013;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :

Groupe Domisa au coût de 79.50 \$ par enfant, par semaine, pour les services de camp de jour, 24.50 \$ par enfant, par semaine, pour le service de garde et au tarif horaire de 15.00 \$, plus les charges sociales, pour le service d'accompagnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-104

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION.

Attendu que la Ville a procédé, le 22 février 2013 à 10 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour des travaux de réfection de la toiture de l'usine de filtration;

Attendu que les fournisseurs se sont procuré les documents sur le SEAO et que la Ville a reçu ONZE (11) soumissions;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte de la firme Beaudry & Palato;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 103 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour les travaux de réfection de la toiture à l'usine de filtration;

De financer cette dépense à même les surplus libres pour un montant de 74 500 \$ plus taxes ainsi que d'un montant de 28 500 \$ plus taxes, à même le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Couverture D.B. Inc. en vertu du prix prévu dans sa soumission du 22 février 2013 pour les travaux de réfection de la toiture à l'usine de filtration au coût de 103 000 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-105

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DES POMPES DU POSTE MARTIN.

Attendu que la Ville a procédé, le 27 février 2013 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le remplacement du panneau de contrôle des pompes du poste Martin;

Attendu que TROIS (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Yves Lavoie, ingénieur de la firme exp;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 22 885 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour le remplacement du panneau de contrôle des pompes du poste Martin;

De financer cette dépense par la taxe d'accise;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Les Installations Électriques Sylvain Durand inc. (IESD) en vertu du prix prévu dans sa soumission du 27 février 2013 pour le remplacement du panneau de contrôle des pompes du poste Martin au coût de 22 885 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2013-03-106

VOTES DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Bruno Lavalée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter monsieur Joseph Messier pour l'obtention du titre de « Personnalité Bénévole de l'Année 2012 ». Ce titre souligne l'engagement bénévole de Monsieur Messier au sein de la communauté valoise;

De féliciter et de remercier le Club des Lions d'Acton Vale ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la soirée organisée afin de souligner cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce que les camps de jour?• Qui paie pour ces camps?
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 24.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-quatre minutes (20;24).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date